



RECU EN PREFECTURE
Le 27 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191114-0058670-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 45 - Musées du Centre - Conventions de mécénat

Délibération n° 2019/005867

Musées du Centre Conventions de mécénat

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	15/10/2019	Favorable unanime

Avec de la réouverture du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, la Ville de Besançon a engagé une campagne de levée de fonds et de partenariats auprès de différents acteurs du monde économique pour accompagner le rayonnement de ce musée et du musée du Temps.

Les musées du centre de Besançon se sont rapprochés de différentes structures économiques pour financer leurs projets (expositions temporaires, outils de médiation, aménagements muséographiques) et soutenir leur rayonnement.

Les mécènes et partenaires des musées du Centre de Besançon sont réunis au sein de l'association Cercle Pâris, pour mettre en avant leur action et créer une synergie territoriale autour du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du musée du Temps.

Les conventions de mécénat tripartites définissent les engagements du mécène en faveur des musées du centre de Besançon et les engagements à son égard du cercle Pâris et de la Ville de Besançon en définissant les contreparties offertes à hauteur de 25 % maximum.

- Convention de mécénat avec la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté

La Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté souhaite donc être associée à l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » en s'engageant à :

- verser la somme de 10 000 € au Cercle Pâris qui participera au financement de l'exposition.

En contrepartie de ces engagements de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté à la communication de l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;

- mentionner dans l'exposition et à l'accueil du musée le mécénat de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté ;

- reproduire sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher », le logo de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;

- autoriser la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;

- offrir à la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté une privatisation du musée à 2 500 €.

Le cercle Pâris s'engage à faire bénéficier la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté des avantages attachés au statut de Grand mécène.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec F3C énergies

La société F3C énergies souhaite être associée à l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » en s'engageant à :

- verser la somme de 10 000 € au Cercle Pâris qui participera au financement de l'exposition.

En contrepartie de ces engagements de F3C énergies, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer F3C énergies à la communication de l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;

- mentionner dans l'exposition et à l'accueil du musée le mécénat de F3C énergies ;

- reproduire sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher », le logo de F3C énergies et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;

- autoriser F3C énergies à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;

- offrir à F3C énergies une privatisation du musée à 2 500 €.

Le cercle Pâris s'engage à faire bénéficier F3C énergies des avantages attachés au statut de Grand mécène.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec l'association Crédit Social des Fonctionnaires (CSF)

Le CSF souhaite être associé à l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » en s'engageant à :

- verser la somme de 7 000 € au Cercle Pâris qui participera au financement des outils d'accessibilité de l'exposition (matériau thématique pour non-voyants) et à la programmation culturelle en lien avec le handicap (visites tactiles inclusives).

En contrepartie de ces engagements du CSF, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer le CSF à la communication de l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;

- mentionner dans l'exposition et à l'accueil du musée le mécénat du CSF ;

- reproduire sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher », le logo du CSF et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;

- autoriser le CSF à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;

- offrir au CSF une privatisation du hall du musée à 1 250 € et trois visites pour un total de 450 €.

Le cercle Pâris s'engage à faire bénéficier le CSF des avantages attachés au statut de Bienfaiteur.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec le groupe JMJ automobiles et le cercle Pâris

Le **groupe JMJ Automobiles** souhaite être associé à l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » en s'engageant à :

- verser la somme de 5 000 € au Cercle Pâris qui participera au financement de l'exposition.

En contrepartie de ces engagements du groupe JMJ Automobiles, la Ville de Besançon s'engage à :

- organiser un événement culturel au DS store de Besançon en lien avec le musée des beaux-arts et d'archéologie et l'intervention de ses équipes, les frais d'organisation et de promotion restant à la charge du groupe JMJ automobiles ;

- associer le groupe JMJ Automobiles à la communication de l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et à tout événement qui la concerne ;

- mentionner dans l'exposition et à l'accueil du musée le mécénat du groupe JMJ Automobiles ;

- reproduire sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher », le logo de JMJ Automobiles et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;

- autoriser le groupe JMJ Automobiles à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse).

Le cercle Pâris s'engage à faire bénéficier le groupe JMJ automobiles des avantages attachés au statut de Bienfaiteur.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

- Convention de mécénat avec les Domaines Skiabiles de France (DSF)

Les Domaines Skiabiles de France souhaitent être associés à l'exposition « Time is Tomi, Tomi Ungerer (1931-2019) illustrateur du temps » au musée du Temps en s'engageant à :

- verser la somme de 10 000 € au Cercle Pâris qui participera au financement de l'exposition et à sa programmation culturelle.

En contrepartie de ces engagements de DSF, la Ville de Besançon s'engage à :

- associer DSF à la communication de l'exposition « Time is Tomi, Tomi Ungerer (1931-2019) illustrateur du temps » et à tout événement qui la concerne ;

- mentionner dans l'exposition et à l'accueil du musée le mécénat de DSF ;

- reproduire sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Time is Tomi, Tomi Ungerer (1931-2019) illustrateur du temps », le logo de DSF et/ou la mention de son mécénat, et à lui soumettre lesdits documents avant impression, afin qu'il puisse vérifier l'utilisation de son logotype au regard de sa charte graphique ;

- autoriser DSF à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne (site internet, communiqués de presse, dossier de presse) ;

- offrir aux DSF une privatisation du musée du Temps à 2 500 €.

Le cercle Pâris s'engage à faire bénéficier les Domaines Skiabiles de France des avantages attachés au statut de Grand mécène.

Toutes les modalités de mise en œuvre de ce mécénat sont fixées par convention.

Tableau récapitulatif 2019

MÉCÈNE	MONTANT	PROJETS FINANCÉS	CONTREPARTIES
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	10 000 €	Exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » au musée des beaux-arts et d'archéologie.	Visibilité dans l'exposition et dans sa communication, soirée de privatisation à 2 500 €
F3C énergies	10 000 €	Exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » au musée des beaux-arts et d'archéologie.	Visibilité dans l'exposition et dans sa communication, soirée de privatisation à 2 500 €
Crédit Social des Fonctionnaires	7 000 €	Outils accessibles de l'exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » au musée des beaux-arts et d'archéologie.	Visibilité sur les outils accessibles de l'exposition et sa communication, soirée de privatisation à 1 250 € avec 3 visites guidées pour un total de 450 €
Groupe JMG Automobiles	5 000 €	Exposition « Une des provinces du Rococo, la Chine rêvée de François Boucher » au musée des beaux-arts et d'archéologie.	Visibilité dans l'exposition et dans sa communication, organisation d'un événement culturel au DS store de Besançon
DOMAINES SKIABLES DE FRANCE	10 000 €	Exposition « Time is Tomi, Tomi Ungerer (1931-2019) illustrateur du temps » et sa programmation culturelle	Visibilité dans l'exposition et dans sa communication, privatisation à 2 500 €
TOTAL	42 000 €		

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat avec la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, F3C énergies, l'association Crédit Social des Fonctionnaires, le groupe JMJ automobiles et les Domaines Skiables de France,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à encaisser les financements de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, F3C énergies, l'association Crédit Social des Fonctionnaires, le groupe JMJ automobiles et les Domaines Skiables de France par appel de fonds auprès de l'association cercle Pâris.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

La Première Adjointe,


Danielle DARD.



